

ressuscitait à Montréal avec ces mots en tête : "Resurrexit sicut dixit." C'est M. Morin qui rendit à son ami, M. Mondelet, le fils qu'il aimait tant et auquel il continua, en bon père, de donner une partie de sa subsistance.

Lors des violentes élections de 1830, le comté de Bellechasse, fier de la renommée du jeune Morin, qui était un enfant de l'endroit, l'envoya siéger dans la Chambre d'Assemblée.

La lutte était alors vive, acharnée, l'horizon politique s'assombrissait de plus en plus ; la résistance à l'oligarchie devenait plus énergique. M. Morin se jeta en plein dans la mêlée, et combattit vaillamment par la plume et la parole les ennemis de son pays, les abus du pouvoir. Il était alors le secrétaire de la majorité de la Chambre d'Assemblée et de M. Papineau, qui lui portait beaucoup de considération. C'est lui qui rédigeait les motions, les manifestes et tous les principaux documents du temps ; il prit une part considérable à l'élaboration et à la rédaction des 92 résolutions dont il fut un des plus chaleureux partisans et défenseurs dans la Presse et la Chambre. Son influence était si grande en 1834, son patriotisme et son intelligence inspiraient tant de confiance au pays, qu'il fut chargé d'aller à Londres porter à M. Viger le résultat des derniers événements et une requête au gouvernement anglais, basée sur les 92 résolutions. Mais rien ne put ébranler l'entêtement du bureau colonial, qui resta sourd à toutes les remontrances.

MM. Viger et Morin revinrent en Canada bien décidés à laisser faire la tempête.

Il existait une scission dans le parti canadien depuis 1834 ; cette scission devint plus tranchée en 1836 ; MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel, que secondaient le talent et l'influence de M. Parent dans le *Canadien*, essayaient de calmer l'effervescence et d'arrêter la majorité sur la pente de l'insurrection.

M. Morin fut envoyé à Québec pour encourager et rallier autour du même drapeau ceux qui étaient restés fidèles à M. Papineau. Mais M. Morin n'avait pas le caractère et le talent qui soulèvent les masses. Il avait plutôt l'air d'un missionnaire que d'un conspirateur ; il paraissait plutôt fait pour porter la croix que l'épée. Les gens de Québec restèrent froids, lorsqu'ils apprirent la nouvelle de l'insurrection dans le district de Montréal.

Poursuivi par les agents de police, M. Morin se sauva dans les bois où il vécut pendant quelque temps, grâce à la discrétion et à la charité de plusieurs personnes qui lui apportaient des vivres ; mais il revint ensuite à Québec, se constitua prisonnier et demanda un procès qu'on lui refusa. On le laissa tranquille.

M. Morin rentra dans le Parlement-Uni en 1840, comme représentant de Nicolet. Dans la lutte qui s'engagea sous le nouveau système, il fut, comme auparavant, l'un des plus fermes et des plus intelligents avocats des droits de ses compatriotes. Il se rangea avec la majorité du Bas-Canada sous la direction de M. Lafontaine, et contribua puissamment à nous rendre la nouvelle constitution favorable et utile. Il s'agissait, comme avant 1837, d'appliquer aux Canadiens-Français les principes de liberté d'une constitution que la population anglaise croyait faite pour elle seule, et d'obtenir dans le gouvernement la part d'influence à laquelle ils avaient droit.

Lorsque les derniers remparts de l'oligarchie tombèrent sous les coups de MM. Lafontaine et Baldwin et que ces deux chefs remarquables furent appelés par deux fois, en 1842 et en 1848, à mettre en pratique leurs idées et leurs études du gouvernement constitutionnel, M. Morin fut appelé à des charges importantes, la première fois comme ministre des travaux publics, et la seconde fois comme Président de la Chambre d'Assemblée.

C'est à cette époque que M. Morin épousa mademoiselle Raymond, sœur du distingué supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe. Ce fut une union privilégiée : ils étaient dignes l'un de l'autre.

Durant le règne du parti conservateur de 1842 à 1848, les plus grands efforts furent faits pour détacher M. Morin de la phalange libérale que conduisaient MM. Lafontaine et Baldwin. Toutes les séductions ne purent ébranler sa vertu politique comme sa fidélité à ses principes ; il refusa toutes les faveurs et le pouvoir sans l'assentiment et la coopération de son chef politique. Et cependant il était pauvre, presque sans ressources.

Il était orateur de la Chambre d'Assemblée en 1849. Les membres siégeaient, comme l'on sait, lorsqu'éclata l'éméute. Au bruit des roches et des balles qui brisaient les fenêtres de la Chambre, les représentants du peuple justement effrayés, voulaient évacuer la salle. Mais M. Morin, calme et impassible au milieu du bruit et du tumulte, se leva pour dire tranquillement sur un ton chanteur : "Ordaire, ordaire, gintlemen," (c'est ainsi qu'il prononçait l'anglais) et se rassit en ajoutant qu'il n'y avait pas de motion d'ajournement devant la Chambre.

Sans cette motion, qui fut faite à la hâte, il est probable que le rigide Président de la Chambre aurait brûlé avec une partie des membres. On ne pouvait pas plus être dans l'ordre.

M. Lafontaine laissa le pouvoir et la politique en 1851. M. Morin devint premier ministre du Bas-Canada, avec M. Hincks pour le Haut-Canada. Lors de la chute de cette administration en 1854, le chef du parti conservateur Haut-Canadien, MacNab, forma avec M. Morin un gouvernement de coalition.

Les élections de 1854 avaient été gouvernées, des jeunes gens

de talent, ardents et passionnés avaient pris d'assaut plusieurs comtés et venaient d'entrer en Chambre, décidés à tout sabrer, à tout renverser. M. Morin battu à Terrebonne, dans un comté qu'il avait comblé de bienfaits et de témoignages de patriotisme, avait été obligé de se faire élire à Chicoutimi. C'était le commencement d'une époque où la popularité demandait des qualités ou des défauts que M. Morin n'avait pas. M. Morin avait plutôt l'air d'un évêque en visite pastorale qu'un candidat en quête d'un comté ; il parlait avec la simplicité et la franchise du bon curé qui fait le prône à ses paroissiens depuis vingt-cinq ans. Or le peuple commençait à aimer la déclamation et les périodes sonores.

M. Morin après trente années de dévouement et de sacrifices à son pays comprit la portée de sa défaite ; il vit que son temps était fini et résolut de consacrer le reste de ses jours à l'administration de la justice. Il accepta la charge de juge de la Cour Supérieure à la fin de la session de 1855.

Jamais juge ne fut plus intègre, plus impartial et plus pénétré de la grandeur de ses fonctions. Avec quelle science et quelle profondeur il discutait l'origine et la philosophie du droit et avec quelle justesse il appliquait la loi. La délicatesse de sa conscience était la cause d'hésitations et de lenteurs qui ne convenaient pas toujours aux plaideurs ; combien de fois il passait et repassait ses décisions au creuset de la justice.

Chargé en 1859 de la codification de nos lois avec les honorables juges Day et Caron, il se livra à ce grand travail avec une ardeur et une application qui contribuèrent à abrégier ses jours précieux. Ceux qui lui ont confié cette tâche glorieuse ne pouvaient attacher un plus grand nom à cette œuvre nationale. Ses magnifiques rapports sur les Testaments, les Donations et la Prescription apprendront à la postérité toute l'étendue et la profondeur de cette intelligence.

L'œuvre était couronnée, le Parlement venait de la sanctionner, et l'illustre juge était à se reposer de ses fatigues, à Ste. Adèle, dans la famille du Dr. Lachaine, (sa retraite bien-aimée) lorsque, le glas funèbre jeta dans les cœurs attristés la nouvelle de sa mort. Une maladie prompte avait enlevé au pays cette admirable existence.

La douleur publique se manifesta de la manière la plus touchante ; le pays tout entier n'eut qu'une voix pour déplorer la perte d'un si grand et honnête citoyen. Les populations accoururent autour du char funèbre qui emportait sa dépouille mortelle à travers les campagnes vers la tombe que sa famille lui avait préparée à St. Hyacinthe. On se prosternait sur son passage versant des larmes et des prières, et on entendait dans la foule des voix qui disaient "qu'un tel homme n'aurait pas dû mourir."

M. Morin avait la taille haute et courbée ; tout dans son extérieur, ses manières et sa physionomie respirait la modestie, la bonté et la douceur ; et il possédait en effet toutes ces qualités à un haut degré. Il avait la quintessence de tout ce qu'il y a de plus noble, de plus grand dans la nature humaine ; son âme débordait de charité, d'abnégation et de dévouement, la vie était pour lui une mission, un sacrifice continu, un enchaînement de bonnes actions.

Servir Dieu, son pays et ses semblables fut l'unique objet de ses aspirations, le but constant de ses travaux et de ses efforts, depuis ses premières années jusqu'à ses derniers jours. Dans la pauvreté comme dans l'abondance, au milieu des exigences du monde et de la politique, à travers toutes les intrigues et les influences pernicieuses, il fut toujours le même ; jamais rien ne put flétrir les fleurs exquises et dissiper le parfum de cette belle âme que Dieu semblait avoir pris plaisir à embellir, à orner de ses dons les plus précieux.

La vertu est belle sans doute dans le cloître, le désert ou le sanctuaire, mais elle nous paraît beaucoup plus admirable encore, lorsque nous la voyons fleurir au milieu d'éléments si délétères.

Cette riche nature était fécondée, alimentée par deux sources intarissables, la foi et la piété. Il consacrait à la prière et à l'accomplissement de ses devoirs religieux tous les instants qu'il pouvait dérober au monde, aux affaires et aux préoccupations incalculables de sa haute position. Dans le temps même où le pouvoir absorbait plus complètement toutes les heures de sa vie, lorsque ses collègues ne pouvaient le trouver à son travail ordinaire, ils l'envoyaient chercher à l'église.

On peut être honnête homme sans doute, on peut avoir de l'honneur et du génie sans être aussi religieux, mais comment ne pas aimer la religion, quand elle nous apparaît sous de pareilles couleurs ? Qui peut nier qu'elle ne soit pour l'âme qui sait la comprendre et la pratiquer, le plus puissant élément de perfection morale et intellectuelle.

M. Morin n'a pu échapper aux défauts de ses qualités, à l'exagération de ses heureuses dispositions ; sa délicatesse de conscience dégénérait quelquefois en scrupules et son humilité, sa douceur en faiblesse. Il n'avait pas l'énergie et l'habileté nécessaires au chef d'un parti politique, au ministre d'un gouvernement responsable : il eut plutôt fait le ministre d'un roi comme Henri IV ; il eut été un autre Sully.

Cet homme cependant si timide, si humble et si doux, incapable de contredire et de froisser un enfant, était susceptible de pousser le courage et l'héroïsme jusqu'à la mort en face d'un devoir à remplir, d'un principe à défendre. Il eût avec joie versé son sang pour sauver sa nationalité et glorifier sa patrie bien-aimée. Les destinées, le progrès et l'agrandissement de son pays le préoccupaient constamment ; l'amour de la patrie inspirait tous ses actes, toutes ses pensées. Convaincu

que l'agriculture et la colonisation étaient les deux bases les plus solides de notre avenir, il ne se borna pas à les encourager par des mesures publiques et des discours ; il travailla à les promouvoir par des actes, des œuvres de dévouement personnel.

Il acheta des terres dans les townships qui portent son nom, ouvrit des chemins, établit des fermes, des moulins, et forma des noyaux de population qui sont aujourd'hui de belles et florissantes paroisses. Qui dira sa sollicitude, ses sacrifices pour ces petites colonies où il aimait à aller si souvent prodiguer des secours et des encouragements. Il aurait voulu en faire de vrais petits paradis terrestres dont il eût été le Dieu bienfaisant. Toute son ambition, depuis longtemps, était de se faire un revenu suffisant pour aller passer le reste de ses jours au milieu de ces rudes populations des montagnes. Il devait mettre ce projet à exécution aussitôt le travail de la codification fini.

Quelques traits cueillis, au hasard, sur le bord du chemin parcouru par ce grand homme donneront l'idée des brillantes qualités que nous venons d'énumérer en passant.

Dans le temps qu'il pratiquait, à Montréal, comme avocat, un mendiant encouragé par sa charité et sa patience avait pris l'habitude d'aller à son bureau tous les jours, et souvent, plusieurs fois dans une même journée. Un jour, M. Morin étant très occupé fut troublé par l'arrivée de son mendiant qui venait de passer au bureau. Il s'approche de lui, un peu impatient, et lui dit, du ton le plus doux qu'il put prendre : "dites donc, mon ami, vraiment, vous n'êtes pas raisonnable, vous n'êtes pas un honnête homme." Le mendiant parti, l'air surpris et mécontent. Il avait à peine laissé la porte que M. Morin tout bouleversé se mit à courir après lui, nu tête, dans la rue, et lui dit en l'abordant : "mon bon ami, je vous demande bien pardon ; je me suis servi d'une expression trop dure ; je n'ai pas eu l'intention de vous accuser d'être un malhonnête homme, non, non, je vous l'assure."

Lorsqu'il allait dans ses townships, où tout le monde lui devait, au lieu de collecter, comme il s'était promis de le faire en partant, il vidait ses poches et empruntait de l'argent pour revenir.

Un jour un colon qui lui devait une vingtaine de piastres, depuis longtemps, avait reçu une lettre sévère lui enjoignant de le payer. Il se rend auprès de M. Morin et lui expose sa pauvreté, le nombre de ses enfants etc., etc. "Oui, oui, mon bon ami, vous devez avoir beaucoup de misère en effet, vous avez une si nombreuse famille ; tenez, prenez ces cinq piastres, ça vous aidera."

M. Villemure, son agent, qui demeure à St. Jérôme, dit que ces scènes n'étaient pas rares.

Quand il faisait travailler quelqu'un, il avait bien soin de lui recommander de lui charger assez cher pour vivre, et souvent il leur donnait quelque chose de plus que le prix demandé.

Il était l'avocat de tous les clients qui ne paient pas ; il distribuait les conseils à droite et à gauche, sans se soucier si on les paierait, et il acceptait ce qu'on lui donnait. Cette clientèle s'était tellement attachée à lui, à Québec, que, lorsqu'il fut devenu juge, elle voulut continuer d'avoir ses services. C'était trop fort ; il fut obligé de lui fermer sa porte, ce qui lui fit beaucoup de peine.

Il rendait indistinctement toutes les visites qu'on lui faisait, et plusieurs fois on le rencontra frappant à la porte d'un étudiant qui habitait des mansardes ; et il était premier ministre ou juge de la Cour d'Appel !

Il avait coutume de dire dans ses discours au peuple, en réponse aux accusations qu'on lui avait faites, qu'il était loin d'être parfait, qu'il faisait tous ses efforts pour faire du bien, mais qu'il ne réussissait pas autant qu'il le désirait ; que pour lui il n'avait rien à dire contre ses adversaires. Il faut avouer que de pareils discours n'auraient pas un grand succès aujourd'hui.

Après sa défaite à Terrebonne en 1854, il écrivait à M. Villemure de bien prendre garde de ne pas molester ceux qui avaient voté contre lui, de demander plutôt de l'argent, s'il en avait besoin, à ceux qui avaient supporté sa candidature.

Malgré sa sensibilité naturelle il paraissait inaccessible à la rancune et à la vengeance et n'avait pas même l'air de savoir si ceux, à qui il faisait le bien indistinctement, étaient ses amis ou ses ennemis.

Un jour, il rencontre M. Chauveau qui lui avait vivement recommandé quelqu'un pour un emploi public ; il s'avance vers lui, le chapeau bas, comme toujours, et commence par dire, suivant sa coutume, combien il était heureux de le voir, le prie de lui pardonner de n'avoir pu encore lui accorder sa demande et lui assure qu'il allait s'occuper de son protégé comme si c'était son ami. "Inutile," reprit M. Chauveau "occupez vous en, comme si c'était votre ennemi, et je serai aussi sûr de son succès." Cette fine répartie peint magnifiquement celui qui en était l'objet.

Mais il serait trop long de faire passer sous les yeux de nos lecteurs les diamants qui ornaient ce riche caractère ; terminons en disant quelques mots de son intelligence.

Il avait autant de talent que de qualités, autant d'aptitudes intellectuelles que de vertus.

"Il y a eu, dans ce pays," dit M. Chauveau, "peu d'esprits plus instruits et plus curieux de s'instruire sur toutes sortes de sujets... Il s'est occupé activement et avec succès d'une immense variété de sujets : droit romain et droit moderne, théologie et droit ecclésiastique, sciences, agriculture, instruc-